Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 049-214902462-20251118-25SE1811_13-DE

Convention

EXPOSITION TEMPORAIRE

Le Geste Créateur – *du 10 janvier au 8 février 2026*

Rive d'Arts

Entre les soussignés :

La ville des Ponts-de-Cé
7, rue Charles de Gaulle
49130 LES PONTS DE CE
SIRET : 21490246200016

représentée par son Maire, Monsieur Jean-Paul PAVILLON, ci-dessous dénommée *la ville*

et

PHOTO-CLUB Ponts-de-Cé
21, rue François Launay
49130 Les Ponts-de-Cé

ci-dessous dénommée *l'association*

Il est convenu ce qui suit :

1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention concerne les conditions d'accueil de l'exposition intitulée : **« Le geste créateur »**, dénommée ci-après l'exposition.

2. PRODUCTION ET DROITS DE PRÉSENTATION

L'exposition se compose d'une quarantaine de tirages photographiques réparties sur l'ensemble du forum.

La ville des Ponts-de-Cé verse à ce titre une subvention de 1000€ TTC couvrant les frais de production de l'exposition.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 049-214902462-20251118-25SE1811_13-DE

La ville s'engage à présenter l'exposition gratuitement au public du 10 janvier au 8 février 2026 et à la restituer ensuite dans l'état où elle l'a reçue. L'association garantit à la ville les droits de présentation de l'exposition à Rive d'Arts.

3. ACTIONS DE MÉDIATION

Dans le cadre du développement de son projet culturel, la ville pourra inviter l'association à proposer et animer des actions de médiation autour de son exposition. La ville pourra être amenée à organiser d'elle-même des actions, ateliers ou visites, en lien avec la médiatrice culturelle, et l'association quand cela est possible.

A l'occasion de ces actions, l'exposition pourra être ouverte en dehors des horaires d'ouverture conventionnels. L'association sera avertie de la tenue de ces actions.

4. OUVERTURE AU PUBLIC ET SURVEILLANCE

Les jours et horaires d'ouverture de l'exposition sont les suivants : du mardi au dimanche de 14h à 18. Une surveillance est assurée par la ville sur les créneaux du mardi au samedi. Les artistes de l'association pourront être présents sur ces créneaux. Les ouvertures des dimanches sont assurées par l'association.

La ville s'engage à présenter l'exposition dans l'espace réservé à cet effet : le forum Cannelle de Rive d'Arts, mis à disposition gracieusement.

5. MONTAGE ET DÉMONTAGE

Le montage de l'exposition se fait conjointement avec la ville et l' association à partir du mardi 6 janvier 2026. Le démontage sera fait conjointement avec la ville et l' association le mardi 10 février 2025.

Le matériel d'exposition du lieu sera mis à disposition de l' association : panneaux, systèmes d'accroche, socles, systèmes d'éclairage, matériel audiovisuel, douches sonores.

6. TRANSPORT

La ville ne prend pas en charge le transport des œuvres.

6. ASSURANCE

La ville se charge de déclarer auprès de sa compagnie d'assurance l'exposition temporaire. Avant le transport aller des œuvres, l'association doit communiquer la liste des œuvres qui seront exposées ainsi que leurs valeurs d'assurance.

La ville s'engage à communiquer à l'association toute détérioration de matériel ou incident éventuel survenu durant la prise en charge.

8. COMMUNICATION

La ville a la charge de l'impression des supports de communication. L'association s'engage à fournir les visuels avec autorisation d'utilisation gracieuse des visuels fournis ; Les supports prévus étant des affiches et un carton d'invitation numérique pour le vernissage.
L'association autorise la ville des Ponts-de-Cé à photographier et à publier les photos de l'exposition sur les différents supports de communication de la Ville des Ponts de Cé. Un dossier de presse sera également diffusé par la ville.

La ville a à sa charge l'organisation du vernissage si celui-ci peut avoir lieu. La ville s'occupe de l'organisation logistique et prend en charge le service, les boissons et biscuits le cas échéant.

9. PROTOCOLE SANITAIRE

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 049-214902462-20251118-25SE1811_13-DE

En tant qu'E.R.P. Rive d'Arts est soumis au protocole en vigueur au moment de l'exposition. La ville sera chargée d'appliquer les recommandations et restrictions préfectorales éventuelles et en informera l'association.

10 PROTECTION DES DONNÉES

Protection des données personnelles : la ville est « Responsable de traitement » et traite les données personnelles concernant l'association à des fins de gestion administrative. Elles ne sont pas conservées par les services gestionnaires au-delà d'un an à compter de la fin de l'exposition. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018 et à la loi 6 janvier 1978 modifiée, l'association peut accéder aux données les concernant, et demander leur rectification ou leur effacement. Si l'association estime que ses droits ne sont pas respectés, elle peut adresser une réclamation à la CNIL.

11. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application d'une des clauses de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher toute solution de résolution amiable. En cas d'échec des voies amiables, les parties s'en remettront à l'avis du Tribunal Administratif compétent.

Fait aux Ponts-de-Cé, le

Pour l'association,

Pour le Maire,
L'adjoint délégué à la Vie associative,
la Culture et la Citoyenneté,
Vincent GUIBERT

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 049-214902462-20251118-25SE1811_13-DE

Photo-Club des Ponts-de-Cé
7 Avenue de l'Europe
49130 Les Ponts de Cé
Tel : 06 47 69 86 87

À l'attention de Monsieur le Maire
Hôtel de Ville des Ponts-de-Cé
49130 Les Ponts-de-Cé

Objet : Demande exceptionnelle de subvention pour l'exposition photo « Le geste créateur »

Monsieur le Maire,

Le Photo Club des Ponts-de-Cé, association locale reconnue pour son engagement dans la valorisation de la photographie amateur et la vie culturelle de notre commune, organise du 10 janvier au 9 février 2026 une exposition intitulée « **Le geste créateur** » à **Rives d'art**.

Cette exposition mettra en lumière, à travers une série de clichés originaux, les gestes des artistes, artisans et créateurs de notre commune et d'ailleurs - ces gestes qui incarnent le savoir-faire, la patience et la passion du travail bien fait. Elle s'inscrit dans une démarche à la fois artistique, éducative et patrimoniale, visant à rendre hommage à la richesse humaine et culturelle de notre territoire.

Pour mener à bien ce projet (impression des tirages, supports d'exposition…), le club sollicite une **aide exceptionnelle de 1 000 €** auprès de la commune. Cette subvention viendrait compléter l'apport propre du club.

L'exposition sera ouverte à tous les habitants et présentée à **Rives d'art**. Nous serions heureux d'y associer la mairie des Ponts-de-Cé en mentionnant son soutien ou bien toute autre forme de collaboration que vous jugerez bénéfique.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette demande et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Les Ponts-de-Cé, le 27 octobre 2025

Sidi Kamal Regragui
Président du Photo-Club des Ponts-de-Cé